



## Ressource Handicap Formation

Mieux prendre en compte  
le handicap en formation

Un nouveau service  
en Normandie,  
déployé par  
**ALFEPH**



**agefiph**

ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées

## → **POURQUOI ?**

- Permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès et de suivi de sa formation.
- Accompagner l'organisme de formation ou le CFA pour mieux répondre à son obligation d'accessibilité et d'aménagement des parcours de formation.
- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation.

A NOTER : son intervention s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation validé. Ce service n'a pas vocation à venir en appui à la validation d'un projet professionnel ou d'un projet de formation.

## → **POUR QUI ?**

Ce service peut être sollicité pour des demandeurs d'emploi, des salariés ou des alternants, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (cf. article L5212-13 du Code du travail).

Il peut être mobilisé par les organismes de formation, les CFA, le conseiller référent du parcours de la personne en situation de handicap ou la personne elle-même.

## → DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Ressource formation propose un appui pour :

- **Identifier et réunir** les partenaires disposant des compétences et expertises complémentaires pour détecter, identifier les besoins, et co-construire les solutions de compensation :

Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet

L'organisme de formation ou le CFA qui connaît les exigences de la formation

La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap

Le(s) opérateur(s) qui sont experts sur le handicap concerné

Le cas échéant, une personne référente en entreprise (tuteur, maître d'apprentissage, référent handicap)

- **Accompagner la mise en œuvre et le suivi des aménagements** de la situation de formation (en centre et en entreprise) : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, ...
- **Accompagner la mobilisation**, si besoin, des dispositifs et des financements nécessaires à la mise en œuvre des aménagements co-définis.
- **Veiller à la mise en œuvre effective et pérenne** des préconisations retenues.

## CONDITIONS PRÉALABLES

**Avoir identifié un risque d'écart entre les possibilités de la personne** (au regard de son handicap) **et les exigences de la formation** (au regard des conditions de mise en œuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou un échec.

**Avoir besoin d'un appui** pour organiser une réflexion croisée sur la situation.

**Avoir recueilli l'accord** de la personne et son adhésion à la démarche.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

A distance et/ou sur site.

## COMMENT LA SOLLICITER ?

Pour poser une question ou solliciter le service :



Téléphone  
06.81.36.27.07

Mail  
[pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr](mailto:pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr)

Accueil téléphonique d'ALFEPH  
02.31.93.64.86

**ALFEPH**  
Pascale LOBRÉAU